

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 février 2025

Délibération n°11

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

Vote pour : 23

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 février 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPF

M. le Payeur et M. le Directeur de l'EPF, après s'être assurés que leurs comptabilités respectives étaient parfaitement concordantes, ont été en mesure de produire le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget principal de l'EPF.

Le compte financier unique du budget principal de l'EPF fait état d'un excédent de **fonctionnement** d'un montant de 9 938 672,68 € euros pour l'année 2024, auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent antérieur reporté pour l'année 2023 d'un montant global de 14 857 022,61 euros, **soit un résultat cumulé de 24 795 695,29 euros.**

Par ailleurs, le résultat d'investissement pour l'année 2024 est excédentaire pour un montant de 336 363,14 euros.

A cette somme, il y a lieu de rajouter le résultat d'investissement déficitaire de clôture 2023, soit la somme de -9 745 578,30 euros.

Ce qui porte, pour l'année 2024, le solde d'exécution cumulé à **-9 409 215,16 euros pour le résultat d'investissement.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

- arrête et adopte le compte financier unique 2024 du budget principal de l'EPF en conformité entre les éléments de gestion de la paierie départementale et ceux de l'EPF.
- affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 24 795 695,29 euros, à hauteur de 10 000 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement du budget 2025, et à hauteur de 14 795 695,29 euros, en report à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2025,
- affecte le résultat cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2024, soit moins 9 409 215,16 euros, en report à la ligne 001 en dépenses d'investissement du budget 2025.

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe ALPY